



(19)

Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11)

EP 0 902 929 B1

(12)

FASCICULE DE BREVET EUROPEEN

(45) Date de publication et mention
de la délivrance du brevet:
30.10.2002 Bulletin 2002/44

(21) Numéro de dépôt: **97926072.6**

(22) Date de dépôt: **02.06.1997**

(51) Int Cl.⁷: **G07B 1/00**, B65C 11/00,
B65C 11/02, B65H 35/00

(86) Numéro de dépôt international:
PCT/FR97/00956

(87) Numéro de publication internationale:
WO 97/046976 (11.12.1997 Gazette 1997/53)

(54) Dispositif pour délivrer des tickets formés par des tronçons de bande

Vorrichtung zur Abgabe von aus Bahnabschnitt hergestellten Karten

Device for delivering tickets formed by strip sections

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE CH DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU MC
NL PT SE**

(30) Priorité: **03.06.1996 FR 9606803**

(43) Date de publication de la demande:
24.03.1999 Bulletin 1999/12

(73) Titulaire: **AXIOHM
92120 Montrouge (FR)**

(72) Inventeur: **GIBIER, Gilles
F-78350 Jouy en Josas (FR)**

(74) Mandataire: **Robert, Jean-Pierre et al
CABINET BOETTCHER,
22, rue du Général Foy
75008 Paris (FR)**

(56) Documents cités:
**EP-A- 0 045 870 EP-A- 0 330 847
EP-A- 0 764 585 GB-A- 913 245
US-A- 4 690 344 US-A- 5 013 388**

Description

[0001] La présente invention concerne un dispositif pour délivrer des tickets ou des étiquettes à partir d'une bande, par découpes successives de l'extrémité de cette bande qui est introduite dans un mécanisme de coupe.

[0002] Dans de nombreuses applications, il est d'usage de fournir un ticket ou une étiquette qui, par exemple, constitue la preuve d'une transaction ou l'élément d'identification d'un objet ou d'un produit...

[0003] Ces tickets sont débités à partir d'une bande logée sous forme d'un rouleau dans un châssis et déroulée par un mécanisme d'entraînement qui guide son extrémité entre les lames d'un organe de coupe. De manière usuelle le mécanisme d'entraînement est celui d'un dispositif d'impression, notamment d'impression thermique, grâce auquel le ticket ou l'étiquette est pourvu d'une inscription (données, codes à barres, lettres ou chiffres....).

[0004] Dans certains dispositifs, après sa découpe, le tronçon de bande est livré à lui-même et tombe sous l'effet de la gravité dans un réceptacle où il peut être saisi par l'usager. Dans d'autres dispositifs, le ticket est pris en charge par un convoyeur pour être conduit à l'endroit de sa saisie par l'usager. Ce convoyeur est un organe qui complique le dispositif car il met en oeuvre des organes mécaniques au contact du tronçon qui sont une contrainte compliquant la mise en place de la bande et une cause de mauvais fonctionnement de l'ensemble (usure, panne, bourrage, ...). Ceci est notamment vrai lorsque la bande est destinée à délivrer des étiquettes autocollantes c'est-à-dire qu'elle est adhésivée sur l'une de ses faces.

[0005] Le document US-A-4 690 344 décrit un dispositif pour délivrer des tickets, formés par des tronçons découpés à partir d'une bande unique déroulée, comportant un châssis en deux parties, les parties de châssis étant mobiles l'une par rapport à l'autre entre une première position et une deuxième position, et un extracteur de bande comprenant un rouleau attaché à chacune des parties de châssis, de sorte que dans la première position, les rouleaux sont en contact l'un avec l'autre le long d'une génératrice, et dans la seconde position, les rouleaux sont écartés l'un de l'autre.

[0006] La présente invention entend remédier à ces inconvénients en proposant des moyens pour délivrer des tickets ou des étiquettes qui sont beaucoup plus simples tant dans leur structure que dans leur agencement avec les organes de coupe et le rouleau de bande.

[0007] A cet effet l'invention a donc pour objet un dispositif pour délivrer des tickets, formés par des tronçons découpés à partir d'une bande unique déroulée, comportant un châssis en deux parties, chacune des parties de châssis portant une lame de coupe, les parties de châssis étant mobiles l'une par rapport à l'autre entre une première position relative où les lames sont en position de coopérer l'une avec l'autre à la coupe du ticket

et une seconde position relative où les lames sont distantes l'une de l'autre de manière à dégager un espace entre elles suffisant pour accéder aisément au trajet de la bande. Selon l'une des caractéristiques de l'invention,

5 le dispositif comprend un extracteur de ticket situé en aval des lames, dans le sens de déroulement de la bande, comprenant un rouleau attelé à chacune des parties de sorte que dans la première position susdite les rouleaux sont en contact l'un avec l'autre le long d'une génératrice et dans la seconde position, les rouleaux sont écartés l'un de l'autre d'une distance au moins égale à celle séparant les lames dans leur seconde position.

[0008] Le dispositif de l'invention est alors complètement ouvrant si bien que la mise en place du rouleau 10 de bande ou l'intervention en cas de panne ou de bourrage est extrêmement simplifiée. Il suffit en effet de séparer les deux parties de châssis l'une de l'autre pour accéder en une seule manoeuvre à la totalité du trajet parcouru par la bande, en amont et en aval du mécanisme de coupe.

[0009] Dans un mode préféré de réalisation, l'un des rouleaux motorisés est porté par la partie de châssis qui est équipée de la lame de coupe motorisée du mécanisme de coupe. Cette partie de châssis est de préférence la plus importante, celle du dispositif qui forme le support du rouleau de bande, l'autre partie pouvant se résumer à un couvercle équipé des éléments de coupe et d'extraction non motorisés.

[0010] D'autres caractéristiques et avantages ressortiront de la description donnée ci-après d'un mode de réalisation de l'invention.

[0011] Il sera fait référence aux dessins annexés parmi lesquels :

- 35 - la figure 1 est une vue schématique d'un dispositif selon l'invention dans son état fermé,
 - la figure 2 est une même vue de ce dispositif dans son état ouvert.

[0012] Aux figures, on a représenté schématiquement, vu de côté, un dispositif pour délivrer des tickets ou des étiquettes qui comporte un châssis 1 comportant deux parties principales 2 et 3, mobiles l'une par rapport à l'autre. Dans le cas des figures, ces parties ne sont 45 pas totalement détachables l'une de l'autre mais l'invention s'étend à un châssis en deux parties détachables complètement l'une de l'autre.

[0013] La partie 2 de châssis est en forme générale de boîtier susceptible de recevoir un rouleau 4 d'une bande 5 de papier, par exemple de papier sensible thermiquement sur l'une de ses faces 6 et recouverte d'un adhésif sur l'autre de ses faces 7.

[0014] La partie 3 de châssis est ici en forme de couvercle, articulée par l'une de ses extrémités autour d'un 55 axe 8 porté par le boîtier 2 pour pivoter entre une première position représentée à la figure 1 correspondant à l'état fermé du châssis, l'extrémité du couvercle 3 opposée à son articulation venant coopérer avec une por-

tion du boîtier 2 opposée à cet articulation et une seconde position, représentée à la figure 2, dans laquelle le couvercle 3 laisse découverte une ouverture 9 du boîtier 2, par exemple d'accès à un logement interne de ce boîtier dans lequel est logé le rouleau 4.

[0015] De manière connue, le boîtier 2 comporte à sa partie bordant l'ouverture 9 à l'opposé de l'articulation 8, une lame de coupe 10 qui est montée oscillante autour de son axe longitudinal, parallèle à l'axe de l'articulation 8, perpendiculaire au plan des figures. L'oscillation de cette lame est assurée au moyen d'un mécanisme d'entraînement porté par le boîtier 2 comportant par exemple, une bielle 11 attelée à la lame 10 et un maneton tournant 12 accouplé à un moteur rotatif.

[0016] De manière également connue, le couvercle porte à son extrémité opposée à son articulation 8, une lame de coupe 13 dite stationnaire. Cette lame vient en appui sur la lame oscillante lorsque le châssis est dans son état fermé (figure 1), cet appui étant assuré par un mécanisme élastique non représenté, disposé entre le couvercle et la lame 13, qui peut à cet effet légèrement pivoter autour d'un axe de sa fixation au couvercle 3 perpendiculaire au plan des figures.

[0017] Lorsque le châssis est ouvert (figure 2) la lame 13 est écartée de la lame 10. La distance qui les sépare est telle qu'entre elles il existe un espace suffisamment important pour accéder à la bande 5 et, si le chargement du rouleau 4 est réalisé au travers de l'ouverture 9, pour permettre le passage de ce rouleau entre les lames.

[0018] Le châssis comporte également dans le dispositif illustré par les figures, des moyens d'impression d'une face de la bande. Ces moyens sont ici illustrés par une imprimante thermique, comportant une tête d'impression 14 portée par le boîtier 2 et un cabestan 15 ou rouleau de contre-appui, porté par le couvercle 3. Lorsque le châssis est dans son état fermé, la tête d'impression 14 est en appui sur l'une des génératrices du rouleau 15 de contre-appui par une ligne de points chauffants qu'elle comporte à l'effet d'imprimer des points sur la face thermiquement sensible de la bande 5 qui passe entre les deux. On notera que ces moyens d'impression sont situés en amont des lames de coupe 10 et 13 dans le sens A de déroulement de la bande 5. L'entraînement de la bande 5 sous la tête d'impression est assuré par le cabestan 15 qui est motorisé, lorsque le châssis est fermé. En effet, ce cabestan est calé en rotation avec par exemple, une roue dentée qui, lorsque le couvercle 3 est rabattu, engrène avec la roue de sortie 17 d'un motoréducteur porté par le boîtier 2. Lorsque le châssis est ouvert (figure 2), la roue 16 est découpée de la roue 17 puisque le cabestan 15 est éloigné de la tête 14 comme l'est la lame 13 de la lame 10.

[0019] La nature de la surface du cabestan 15 est compatible avec la nature de l'adhésif qui porte la bande 5 sur sa face 7 de sorte qu'il existe une friction suffisante entre elles pour qu'il y ait entraînement de la bande sans pour autant qu'il y ait un collage tendant à l'enroulement de la bande autour du cabestan.

[0020] En aval des lames de coupe 10 et 13 -vu dans le sens A de la circulation de la bande- le dispositif selon l'invention comporte des moyens extracteurs de tickets ou d'étiquettes qui sont découpés par les lames 10 et

5 13. Ceux-ci comportent un jeu de rouleaux 18 et 19 de pincement de la bande de papier qui passe entre eux. Le rouleau 18 est porté par la partie de châssis formant le boîtier 2 et est motorisé grâce par exemple à une transmission par courroie 20 qui relie une poulie, dont 10 le rouleau 18 est équipé, à un moteur 21. Le rouleau 19 est quant à lui monté fou sur une partie de couvercle 3 opposée à l'articulation 8. On a représenté par un ressort 22 les moyens d'application du rouleau 18 contre le rouleau 19 lorsque le châssis est fermé. Bien entendu 15 le rouleau 18 est à cet effet capable de se déplacer légèrement dans une lumière en arc de cercle du boîtier 2, centrée sur l'axe de sortie du moteur 21. Dans une variante non représentée, c'est le rouleau 19 qui est sollicité en appui contre le rouleau 18 par un ressort attelé 20 entre lui et le couvercle 3.

[0021] Dans la réalisation décrite ci-dessus, tous les axes de tous les éléments tournants du dispositif selon l'invention sont parallèle à l'axe d'articulation 8 des deux parties de châssis. Ce n'est pas sortir du cadre de l'invention que de prévoir tous les axes parallèles entre eux mais non parallèles à l'axe d'articulation qui peut par exemple être orthogonal à ceux-ci, le couvercle 13 s'ouvrant alors autour d'un axe parallèle au plan des figures. Il est également possible que les deux parties 2 et 3 du châssis 1 soient entièrement séparables, la fermeture du châssis étant obtenue par encliquetage d'une partie sur l'autre.

[0022] On comprend que le dispositif de l'invention permet la mise en place aisée d'un rouleau 4 dans son logement interne au châssis 1, au travers de l'ouverture 9 largement dégagée par le couvercle 3 pivoté (figure 2). L'opérateur peut ensuite rabattre le couvercle 3 en maintenant l'extrémité de la bande à l'extérieur du châssis. La bande est alors en place entre la tête d'impression 14 et le cabestan 15, entre les lames 10 et 13 et entre les rouleaux 18 et 19 de l'extracteur.

[0023] En fonctionnement, lors de l'impression, la bande 5 est entraînée par le cabestan 15 et par l'extracteur. A la fin de l'impression le cabestan est immobilisé 45 tandis que la lame de coupe 10 est entraînée pour découper la bande et en détacher un ticket ou une étiquette. Le rouleau moteur 18 de l'extracteur peut être maintenu en rotation pour, par frottement, entretenir une tension dans la bande pendant la découpe, ce qui la facilite.

[0024] Dans une première application, à la fin de la découpe, l'arrêt de l'extracteur est commandé et une étiquette est maintenue pincée entre les rouleaux 18 et 19 au niveau de son extrémité arrière. Il suffit alors pour l'upager de la saisir et de l'extraire par une légère traction.

[0025] Ce mode de fonctionnement du dispositif est intéressant lorsqu'il s'agit de délivrer des étiquettes adhésives. Le maintien de l'étiquette évite à celle-ci de

tomber et de se coller sur un élément du dispositif. Bien entendu, la nature de la surface du rouleau 18 sera déterminée pour que ce rouleau puisse rouler en glissant sur la face 6 de la bande 5 alors que la nature de la surface du rouleau 19 sera identique à celle du cabestan 15. Il sera préférable d'entraîner le rouleau 18 à une vitesse périphérique légèrement supérieure à celle imprimée à la bande par le cabestan 15 de manière à entretenir une légère tension dans la bande au niveau des lames de coupe.

[0026] L'édition de l'étiquette suivante provoque le passage de l'extrémité de bande entre les lames qui, après la coupe précédente, sont maintenues légèrement écartées l'une de l'autre (de manière connue). La bande vient alors se loger dans l'angle d'entrée de l'extracteur qui, mis en marche en même temps que l'impression, forme avaloir pour la bande. On aura pu prévoir entre les lames et l'extracteur des surfaces conjuguées du guidage de la bande sur le boîtier 2 et le couvercle 3 si la distance séparant l'organe de coupe de l'extracteur le demande.

[0027] Dans d'autres applications de l'invention, lorsque les tickets délivrés ne sont pas adhésifs, les séquences de fonctionnement de l'extracteur diffèrent de celles du cas précédent. Dans le cas où il s'agit de délivrer une pluralité de tickets imprimés les uns à la suite des autres afin de fournir à l'utilisateur une pile de tickets, l'extracteur peut fonctionner en continu pendant les séquences d'impression de tous les tickets. Ainsi chaque ticket découpé est entraîné et éjecté par l'extracteur qui le propulse en direction d'un réceptacle par exemple une sorte de bac ou cuvette 3a ménagée dans le couvercle 3. Les tickets éjectés viennent alors s'empiler les uns sur les autres dans cette cuvette et l'utilisateur peut disposer d'une pile de tickets rangés après les différentes séquences d'impression et de découpe.

[0028] Des capteurs sont prévus sur le trajet de la bande pour détecter sa présence. afin d'une part d'organiser les séquences de fonctionnement (mise en rotation et arrêt) de l'extracteur selon qu'on souhaite le voir fonctionner en pince de maintien ou en éjecteur et d'autre part d'actionner des alarmes en cas de défaut de cheminement de la bande ou du ticket. Un opérateur n'a alors pour toute intervention qu'à ouvrir le châssis pour accéder de manière très pratique à la totalité du trajet de la bande et remédier simplement et rapidement au défaut qui s'est produit.

Revendications

1. Dispositif pour délivrer des tickets, formés par des tronçons découpés à partir d'une bande (5) unique déroulée, comportant un châssis (1) en deux parties (2,3), chacune des parties (2,3) de châssis (1) portant une lame de coupe (10, 13), les parties (2,3) de châssis (1) étant mobiles l'une par rapport à l'autre entre une première position relative où les

lames (10, 13) sont en position de coopérer l'une avec l'autre à la coupe du ticket et une seconde position relative où les lames (10, 13) sont distantes l'une de l'autre de manière à dégager un espace (9) entre elles suffisant pour accéder aisément au trajet de la bande (5), **caractérisé en ce qu'il comprend** un extracteur de ticket, situé en aval des lames (10, 13), dans le sens (A) de déroulement de la bande (5), comprenant un rouleau (18, 19) attelé à chacune des parties (2,3) de châssis, de sorte que dans la première position susdite, les rouleaux (18, 19) sont en contact l'un avec l'autre le long d'une génératrice et dans la seconde position, les rouleaux (18, 19) sont écartés l'un de l'autre d'une distance au moins égale à celle séparant les lames (10, 13) dans leur seconde position.

2. Dispositif selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** l'un (18) des rouleaux est accouplé à un moteur (21) de son entraînement autour de son axe.
3. Dispositif selon la revendication 1 ou la revendication 2, **caractérisé en ce qu'il comporte** un organe élastique (22) tendant à appuyer l'un (18) des rouleaux contre l'autre (19) dans la première position.
4. Dispositif selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** l'une (3) des parties de châssis (1) est articulée à l'autre partie (2) autour d'un axe (8) parallèle à celui des rouleaux (18, 19) et situé à une extrémité de cette partie (3) opposée à celle équipée du rouleau (19) correspondant.
5. Dispositif selon l'une des revendications 2 à 4, **caractérisé en ce que** l'une (10) des lames de coupe étant motorisée, le rouleau motorisé (18) est porté par la partie (2) de châssis (1) comportant la lame (10) de coupe motorisée.
6. Dispositif selon l'une des revendications 2 à 5, **caractérisé en ce que** les moyens d'entraînement en rotation (20, 21) du rouleau motorisé (18) sont activés avant que l'extrémité de la bande (5) parvienne à son niveau et désactivés avant que l'extrémité arrière du ticket arrive à son niveau pour former avec le rouleau (19) non motorisé à l'arrêt une pince de maintien du ticket.
7. Dispositif selon l'une des revendications 2 à 5, **caractérisé en ce que** les moyens d'entraînement (20, 21) du rouleau motorisé (18) sont activés avant que l'extrémité de la bande (5) parvienne à son niveau et désactivés après que l'extrémité arrière du ticket a dépassé la génératrice de contact des deux rouleaux (18, 19) pour former éjecteur du ticket.
8. Dispositif selon la revendication 7, **caractérisé en ce que** l'une (3) des parties (2, 3) de châssis com-

- porte un bac (3a) de réception des tickets éjectés.
9. Dispositif selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce qu'il comporte**, en amont des lames de coupe (12, 13), dans le sens (A) de déroulement de la bande, un organe d'impression thermique comprenant une tête d'impression (14) portée par l'une (2) des parties de châssis et un rouleau d'appui (15) porté par l'autre partie (3).
- Patentansprüche**
1. Vorrichtung zur Ausgabe von Tickets, die aus Abschnitten gebildet sind, die von einem einzigen abgerollten Band (5) abgeschnitten werden, umfassend ein Gestell (1) aus zwei Teilen (2, 3), wobei jeder der Teile (2, 3) des Gestells (1) eine Schneidklinge (10, 13) trägt, wobei die Teile (2, 3) des Gestells relativ zueinander zwischen einer ersten Winkellage, in der die Klingen (10, 13) in einer Position sind, in der sie zum Abschneiden des Tickets zusammenwirken, und einer zweiten Winkellage beweglich sind, in der die Klingen (10, 13) derart voneinander entfernt sind, daß sie zwischen sich einen Raum (9) frei lassen, der ausreicht, um leicht auf den Weg des Bandes (5) zuzugreifen, **dadurch gekennzeichnet**, daß sie eine Ticketabziehvorrichtung umfaßt, die sich in Abrollrichtung (A) des Bandes (5) gesehen stromabwärts der Klingen (10, 13) befindet und eine Rolle (18, 19) hat, die an jedem der Teile (2, 3) des Gestells derart angebracht ist, daß die Rollen (18, 19) in der oben genannten ersten Lage entlang einer Mantellinie miteinander in Kontakt sind und die Rollen (18, 19) in der zweiten Lage voneinander um einen Abstand entfernt sind, der mindestens gleich dem ist, der die Klingen (10, 13) in ihrer zweiten Lage voneinander trennt.
2. Vorrichtung nach Anspruch 1, **dadurch gekennzeichnet**, daß die eine (18) der Rollen zu ihrem Antrieb um ihre Achse an einen Motor (21) gekoppelt ist.
3. Vorrichtung nach Anspruch 1 oder Anspruch 2, **dadurch gekennzeichnet**, daß sie ein elastisches Organ (22) enthält, das dazu neigt, die eine (18) der Rollen in der ersten Lage an die andere (19) zu drücken.
4. Vorrichtung nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet**, daß der eine (3) der Teile des Gestells (1) an dem anderen Teil (2) um eine Achse (8) herum angelenkt ist, die parallel zu der der Rollen (18, 19) ist und sich an einem Ende dieses Teiles (3) befindet, das dem mit der entsprechenden Rolle (19) versehenen Ende entgegengesetzt ist.
5. Vorrichtung nach einem der Ansprüche 2 bis 4, **dadurch gekennzeichnet**, daß die eine (10) der Schneidklingen angetrieben ist, wobei die angetriebene Rolle (18) von dem Teil (2) des Gestells (1) getragen wird, der die angetriebene Schneidklinge (10) hat.
6. Vorrichtung nach einem der Ansprüche 2 bis 5, **dadurch gekennzeichnet**, daß die Rotationsantriebsmittel (20, 21) zum Rotationsantrieb der angetriebenen Rolle (18) aktiviert werden, bevor das Ende des Bandes (5) in ihren Bereich gelangt, und deaktiviert werden, bevor das hintere Ende des Tickets an ihrem Bereich ankommt, um mit der nicht angetriebenen Rolle (19) im Stillstand eine Haltezange zum Halten des Tickets zu bilden.
7. Vorrichtung nach einem der Ansprüche 2 bis 5, **dadurch gekennzeichnet**, daß die Antriebsmittel (20, 21) zum Antrieb der angetriebenen Rolle (18) aktiviert werden, bevor das Ende des Bandes (5) in ihren Bereich gelangt, und deaktiviert werden, nachdem das hintere Ende des Tickets die Kontaktmantellinie der beiden Rollen (18, 19) überschritten hat, um eine Auswurfvorrichtung für das Ticket zu bilden.
8. Vorrichtung nach Anspruch 7, **dadurch gekennzeichnet**, daß der eine (3) der Teile (2, 3) des Gestells einen Behälter (3a) zur Aufnahme der ausgeworfenen Tickets hat.
9. Vorrichtung nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet**, daß sie in Abrollrichtung (A) des Bandes gesehen stromaufwärts der Schneidklingen (12, 13) eine Thermoindruckvorrichtung hat, die einen Druckkopf (14) enthält, der von dem einen (2) der Teile des Gestells getragen wird, sowie eine Stützrolle (15), die von dem anderen Teil (3) getragen wird.
- Claims**
45. 1. A device for dispensing tickets in the form of segments cut off from a single paid-out strip (5), the device comprising a two-portion (2, 3) container (1), each portion (2, 3) of the container (1) carrying a cutter blade (10, 13), the portions (2, 3) of the container (1) being movable relative to each other between a first relative position in which the blades (10, 13) are in a position to co-operate with each other for cutting off a ticket, and a second relative position in which the blades (10, 13) are remote from each other so as to leave sufficient space (9) between them to give easy access to the path of the strip (5), the device being **characterized in that** it comprises a ticket extractor situated downstream

from the blades (10, 13) in the payout direction (A) of the strip (5), the extractor comprising respective rollers (18, 19) coupled to each of the portions (2, 3) of the container such that, in the first above-mentioned position, the rollers (18, 19) are in contact with each other along a generator line, and, in the second position, the rollers (18, 19) are spaced apart from each other by a distance that is not less than the distance between the blades (10, 13) when in their second position.

5

10

2. A device according to claim 1, **characterized in that** one of the rollers (18) is coupled to a motor (21) for driving it about its own axis.

15

3. A device according to claim 1 or claim 2, **characterized in that** it includes a resilient member (22) urging one of the rollers (18) against the other roller (19) when they are in the first position.

20

4. A device according to any preceding claim, **characterized in that** one of the portions (3) of the container (1) is hinged to the other portion (2) about an axis (8) parallel to the axis of the rollers (18, 19) and situated at an end of said portion (3) remote from its end fitted with the corresponding roller (19).

25

5. A device according to any one of claims 2 to 4, **characterized in that** one of the cutter blades (10) is motor-driven, and the motor-driven roller (18) is carried by the same portion (2) of the container (1) as contains the motor-driven cutter blade (10).

30

6. A device according to any one of claims 2 to 5, **characterized in that** the rotary drive means (20, 21) of the motor-driven roller (18) are activated before the end of the strip (5) reaches said roller, and are deactivated before the rear end of the ticket reaches said roller, so as to co-operate, when stopped, with the non-motor-driven roller (19) to form a clamp for holding the ticket.

35

40

7. A device according to any one of claims 2 to 5, **characterized in that** the drive means (20, 21) of the motor-driven roller (18) are activated before the end of the strip (5) reaches said roller, and are deactivated after the rear end of the ticket has gone past the contacting generator lines of the two rollers (18, 19) so as to form a ticket ejector.

45

50

8. A device according to claim 7, **characterized in that** one (3) of the container portions (2, 3) includes a cup (3a) for receiving ejected tickets.

9. A device according to any preceding claim, **characterized in that**, upstream from the cutter blades (12, 13) in the tape payout direction (A), it includes a thermal printer member having a print head (14)

carried by one (2) of the portions of the container, and a backing roller (15) carried by the other portion (3).

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

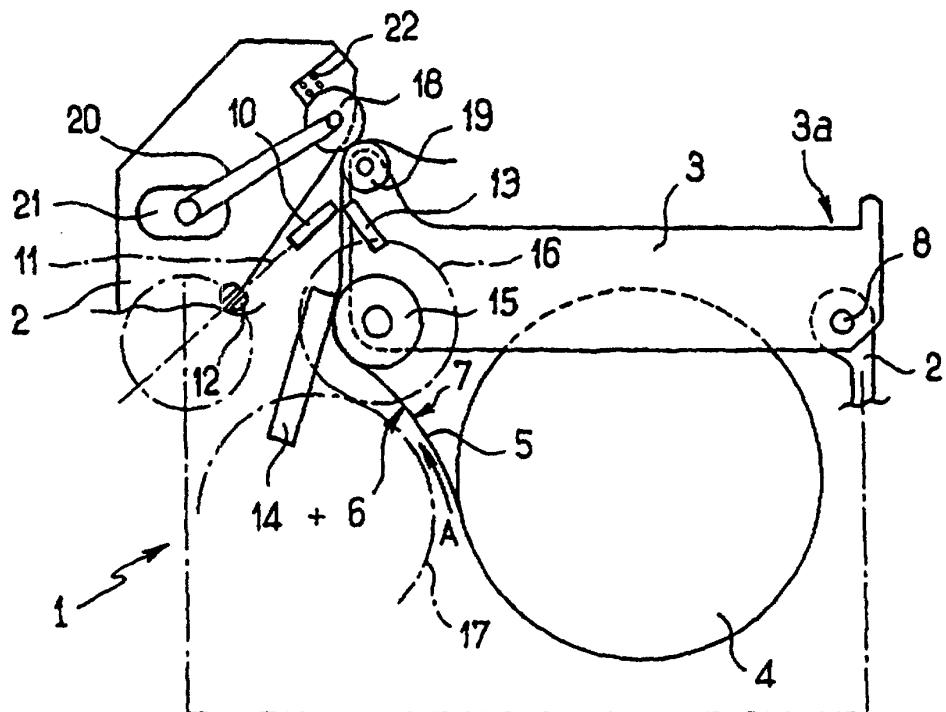


FIG. 1

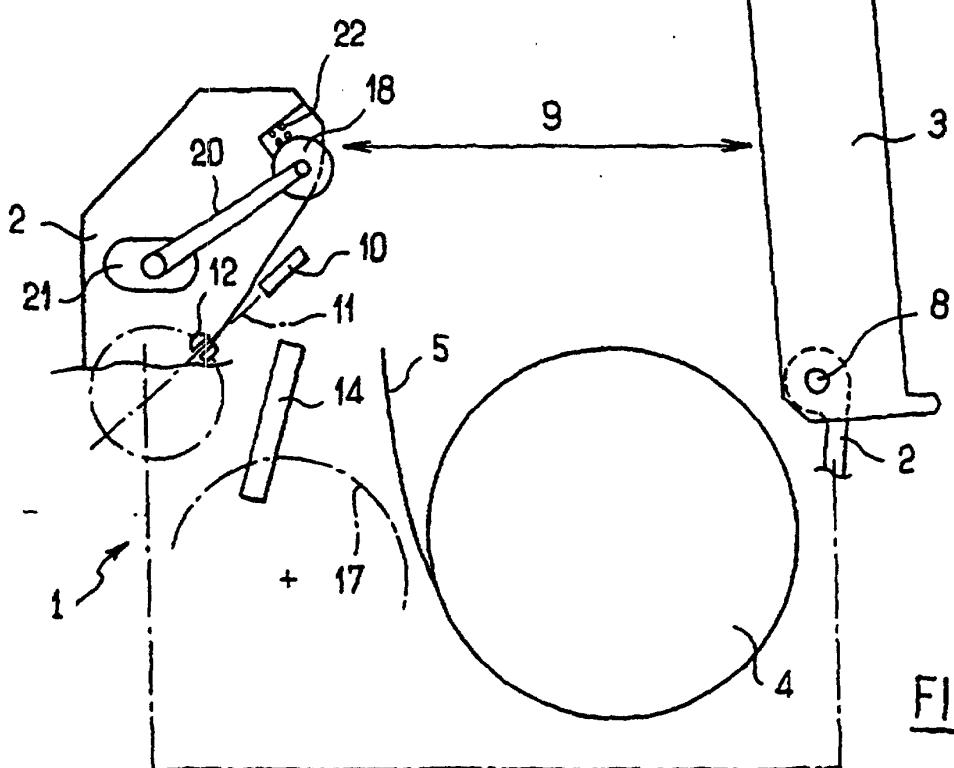
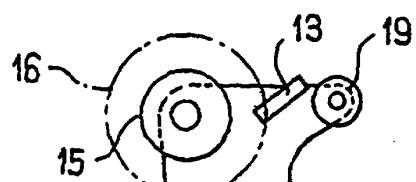


FIG. 2